

Twitter au service de la FNSIP

Twitt... what ?

Twitter, c'est ce que l'on appelle un support de microblogging. Pour être simple, après une inscription ultra-rapide (en une minute maximum), vous pouvez raconter votre vie au monde entier ! Un seul impératif : 140 caractères max ! Vous pouvez donc envoyer des « SMS » plus communément appelés « Tweets » et le monde entier peut vous lire et interagir avec vous. Twitter est accessible sur toutes les plateformes actuelles : PC, Mac, Smartphone (iPhone, Android, Symbian, ...) et c'est gratuit.

En pratique, ça sert à quoi ?

Vous pouvez avoir deux sortes d'utilisation de Twitter.

a/ Vous ne souhaitez pas donner votre vie en pâture aux internautes mais vous avez envie de vous tenir au courant ! Il vous suffit simplement de vous abonner à des comptes qui posteront des informations qui vous intéressent.

Exemple : vous êtes archi-fans de la FNSIP (et je vous comprends !), il vous suffit d'aller sur le compte Twitter de la FNSIP (<https://twitter.com/fnsip>) et de cliquer sur « Suivre ». Vous devenez donc un « follower » de la FNSIP, et lorsque vous vous connectez à votre compte, Twitter vous affiche les publications de la FNSIP par ordre chronologique. Vous êtes ainsi toujours au courant des dernières news publiées

par la FNSIP ! Mais beaucoup plus fort, et c'est là tout l'intérêt de Twitter, si vous désirez suivre en même temps des groupes de musique, des hommes politiques, des personnalités en particulier ou des anonymes : c'est possible. Vous obtiendrez ainsi votre petit fil d'actualité personnalisé et donc unique ! Sur la même page vous pourrez alors obtenir la dernière information sur le DES qualifiant, la date du prochain concert de votre groupe favori, le lieu du prochain meeting de votre homme politique préféré et ce qu'ont fait vos amis récemment.

b/ Vous pouvez également vous exprimer, et écrire des « tweets » ! Vous pouvez simplement raconter votre vie (si elle est passionnante), mais aussi poser des questions ou y répondre, etc...

Quelques règles à connaître !

Tout d'abord, le « hash tag » : c'est le mot-clé Twitter qui permet de faire une recherche sur un sujet précis. Par exemple, si vous recherchez « #pharma » (*hash tag pharma*), vous retrouverez tous les tweets qui ont utilisés ce hash tag, et ainsi retrouver les informations qui vous intéressent. Lorsque vous tweetez sur un sujet particulier, n'hésitez pas à bien placer vos hash tags pour que l'information soit facilement retrouvée par ceux qui la cherchent. Par exemple, vous souhaitez une information sur une posologie d'un médicament ; il vous suffit de poster : « Quelle est la #posologie du paracétamol chez macouteque et médicale sur Twitter. Cependant, si vous voulez directement vous adresser à une personne en particulier pour lui poser une question ou lui donner un rendez-vous, vous devez utiliser le symbole « arabase ». Nouvel exemple : vous voulez la date de la prochaine AG de la FNSIP ; il vous suffit de nous écrire de la manière suivante : « @fnsip : Quelle est la date de la prochaine AG de la #FNSIP ? ». Ainsi nous recevrons directement votre question et nous pourrions vous répondre dans la foulée.



Pour finir, sachez que vous pouvez reposer un tweet que vous avez trouvé intéressant, afin de le diffuser à vos followers : c'est le principe du « re-tweet » ! Cela vous évite de perdre votre temps à recopier mot pour mot un message intéressant !



Le Twitter de la FNSIP !

Eh oui, vous pouvez nous suivre sur Twitter ! Notre adresse est la suivante : <https://twitter.com/fnsip> Nous essayons de vous fournir un fil d'actualité de qualité et aussi riche que possible. Il se compose de différentes informations : mises à jour sur le site, sorties de l'Observance, informations et dernières actualités sur les différentes filières, informations sur l'internet ou en Santé, dates de congrès et d'AG, etc... Le compte Twitter de la FNSIP compte plus de 100 abonnés, et vous êtes chaque jour constamment plus de 66 followers assidus parmi lesquels l'on peut notamment retrouver Mme Catherine Lemorton, présidente de la Commission des Affaires Sanitaires et Sociales à l'Assemblée Nationale ! Ces chiffres sont en constante augmentation (+ 30 followers entre Juin et Septembre) et nous tenons à ce que cette plateforme de communication très utile continue à se développer. Elle sera ainsi très probablement intégrée à la future version du site internet (*under progress...*).
Voici donc un nouveau moyen d'interagir avec nous, et nous tâcherons de répondre à vos questions. N'hésitez pas à vous inscrire et à nous suivre !

D.R.